

Département
de la Haute-Savoie**REPUBLIQUE FRANCAISE**Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2023.131**Séance du **DIX-HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 12 décembre 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

19 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, ROGUET

4 pouvoirs :

Christine MOUCHET à Véronique FENEUL, Martine GAUD-DAVIET à Dominique JOLIVET, Stéphanie BREGEGERE à Laetitia REAL-LAFFRIQUE, Yohann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

4 absents :

Mme PAILLASSON et MM. ALPSTEG, RIBOURDOUILLE et RICHARD

OBJET : Subvention annuelle au budget CCAS

Afin de clôturer l'exercice budgétaire 2023, et au vu des charges et des recettes restant à enregistrer, il est proposé de fixer à la somme de 37 000.00 € la participation du budget principal au budget CCAS pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le versement d'une subvention selon le besoin d'équilibre du budget CCAS à la date de clôture de l'exercice budgétaire 2023 ;**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention dans la limite des 37 000€ afin d'équilibrer le budget CCAS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 22 décembre 2023
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 26/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.